EBOOK

E-INVOICING

Tout ce que vous devez savoir sur la facturation électronique obligatoire en Belgique

Comment être en règle ?



ESKER®

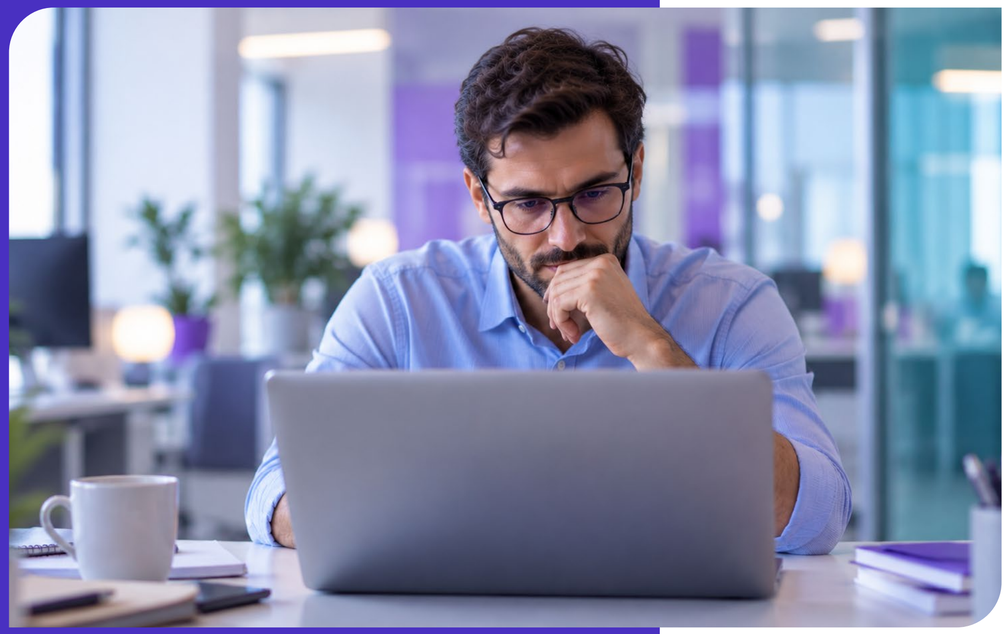

Pourquoi une facturation électronique obligatoire en Belgique ?

La Belgique, comme de nombreux autres pays, s'inscrit dans une démarche de modernisation administrative et de simplification des échanges commerciaux. La facturation électronique est un élément clé de cette transition numérique.

Les bases de la facturation électronique obligatoire en Belgique

Depuis quand cette obligation est en vigueur?

- Pour les échanges entre les entreprises et les administrations publiques (B2G) : La facturation électronique est obligatoire pour l'ensemble des flux B2G depuis le 1er mars 2024.
- Pour les échanges entre entreprises (B2B) : L'obligation a commencé depuis le 1er janvier 2026 pour les transactions domestiques B2B.

Quels sont les échanges concernés ?

Tous les échanges commerciaux B2B entre entreprises belges assujetties à la TVA seront concernés, à quelques exceptions près.

Quelles sont les exceptions ?

La liste des exceptions listées par le gouvernement belge

Quelle sera la prochaine étape?

Une obligation de e-reporting sera instaurée dans un second temps. Elle devrait entrer en vigueur en 2028, mais les spécificités techniques n'ont pas encore été publiées.

Qu’est-ce qui a changé avec la réforme de la facturation électronique ?

Quels formats sont autorisés pour les factures ?

Les échanges se font au format Peppol BIS. *D’autres formats électroniques structurés, conformes à la norme EN16931, peuvent être choisis, sous réserve d’un accord entre les deux parties concernées par la transaction.*

Les formats papier et PDF ne sont plus autorisés, le PDF n’étant pas un format électronique comme attendu par l’administration.

Combien de temps faut-il archiver les factures ?

La législation impose **une durée d’archivage de 10 ans** pour toutes les factures électroniques.

Comment transmettre les factures ?

Peppol est la réseau privilégiée pour échanger les factures électroniques en émission ou en réception.

Peppol : "Connect once, connect all"

Qu’est-ce que Peppol ?

Peppol, acronyme de Pan-European Public Procurement Online, est un réseau mondial sécurisé et standardisé facilitant les échanges électroniques de documents, notamment les factures entre entreprises, ou entre entreprises et administrations publiques.

Cette initiative à l’origine européenne est devenue une référence mondiale, son utilisation s’étant répandue dans le monde entier. Ce réseau, sécurisé et standardisé, est géré par l’association OpenPeppol. Cette entité à but non lucratif n’est rattachée à aucun Etat et a pour unique but de simplifier les processus existants pour tous.

Concrètement, comment cela fonctionne dans le cadre de la facturation électronique ?

Grâce à l’infrastructure Peppol, toutes les entreprises connectées au réseau peuvent être interopérables : elles peuvent échanger facilement des factures conformes au standard technique établi, ainsi qu’aux normes locales, l’annuaire Peppol assurant le bon routage des échanges entre les acteurs.

La Belgique a déjà fait le choix d’utiliser Peppol pour la dématérialisation des flux B2G. C’est donc en toute logique que cette solution simple et fiable a été de nouveau sélectionnée pour les factures B2B.

Le saviez-vous ?

Esker est certifiée Peppol Access Point. Cela signifie qu’OpenPeppol certifie qu’Esker a la capacité et l’autorisation d’utiliser ce réseau et de supporter les formats attendus.

Peppol Modèle en 4 coins

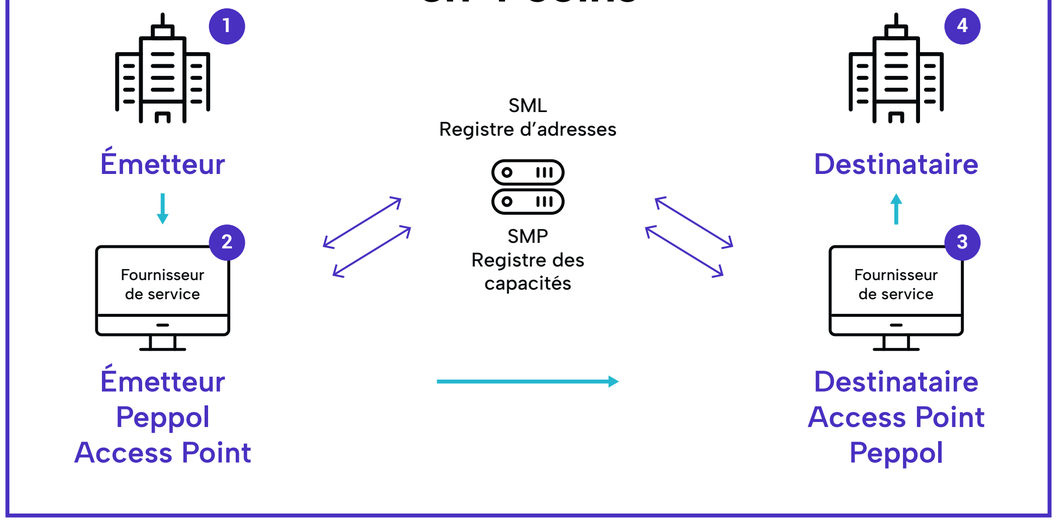

Pourquoi digitaliser les factures ?

Les bénéfices de la dématérialisation des factures sont nombreux :

Réduction des coûts
opérationnels (moins de papiers et d'équipements utilisés)

Gain de temps
pour se concentrer sur des tâches à forte valeur ajoutée

Accélération des processus
et donc des délais de paiements

Optimisation de la trésorerie
grâce à plus de données disponibles permettant l'identification et la résolution plus rapide d'erreurs





Pourquoi choisir Esker pour gérer vos factures électroniques ?

Une solution officiellement conforme

Le gouvernement belge a **officiellement répertorié** Esker comme étant une **solution conforme** à la réforme de la facturation électronique.

> Lien de la liste des solutions conformes listées par le gouvernement belge

Une solution certifiée Peppol Access Point

Esker étant **certifiée Peppol Access Point** depuis plusieurs années, échangez dès à présent vos factures électroniques via Peppol avec vos partenaires référencés au sein du réseau.

Une couverture internationale

Esker assure la conformité de vos factures en Belgique mais également dans plus de **60 pays partout dans le monde.**

Un outil unique pour la gestion globale de vos factures

Grâce à la plateforme unique d'Esker, vous avez la possibilité d'automatiser **le traitement des factures clients** et fournisseurs en toute simplicité.

Plus qu'un simple outil de gestion de factures

Avec Esker, optez pour la **digitalisation** (et l'optimisation) de **l'ensemble de votres fonctions finance Order-to-Cash (O2C) et Source-to-Pay (S2P).**

Découvrez les possibilités qui s’offrent à vous.

Prêt(e) à transformer ces enseignements en actions concrètes ? Découvrez comment Esker aide des entreprises comme la vôtre à travailler plus intelligemment, à se développer plus rapidement et à obtenir des résultats réels et mesurables.

Passez à l’étape suivante sur www.esker.fr.

ESKER®

Depuis plus de 40 ans, Esker repense la manière dont la technologie peut améliorer le fonctionnement des entreprises. Aujourd’hui, la suite d’IA agentique d’Esker, conçue pour les directions financières, associe une automatisation éprouvée à des agents dotés d’intelligence artificielle. Ces derniers transforment les données en actions concrètes tout au long des processus « source-to-pay » (des achats au paiement) et « order-to-cash » (des commandes à l’encaissement), permettant ainsi d’optimiser le fonds de roulement et la trésorerie, de démultiplier la productivité et de renforcer la performance financière. Cette alliance d’expertise, de technologies fiables et d’innovation constante favorise une plus grande autonomie dans les flux de travail, tout en garantissant que les collaborateurs conservent la maîtrise des décisions stratégiques. Basée à Lyon, en France, l’entreprise Esker compte 1 200 collaborateurs répartis sur 15 sites à travers le monde.

©2026 Esker S.A. All rights reserved. Esker and the Esker logo are trademarks or registered trademarks of Esker S.A. in the U.S. and other countries. All other trademarks are the property of their respective owners.

029-EBOOK-AR-FR-A